

Index AI : PRE01/653/2013
17 December 2013

Abolition des camps de « rééducation par le travail » en Chine : un système répressif en remplace un autre ?

L'abolition en Chine du système de « rééducation par le travail » ne sera sans doute rien de plus qu'un changement symbolique, les autorités amplifiant déjà d'autres formes de persécution, écrit Amnesty International dans une synthèse publiée mardi 17 décembre.

Alors que les camps de « rééducation par le travail » sont en train de fermer, cette synthèse explique que les autorités chinoises y substituent de plus en plus les « prisons noires », les centres de désintoxication obligatoire pour drogués et les « centres de lavage de cerveau ».

« L'abolition du système de " rééducation par le travail " est un pas dans la bonne direction. Mais elle semble se résumer à une mesure de façade destinée à calmer l'indignation de la population face à ce système abusif synonyme de torture, a déclaré Corinna-Barbara Francis, chercheuse sur la Chine pour Amnesty International.

« Il est clair que les politiques sous-jacentes consistant à sanctionner les citoyens pour leurs activités politiques ou leurs croyances religieuses restent inchangées. Les atteintes aux droits humains et la torture perdurent, mais sous une autre forme. »

Le 15 novembre 2013, la Chine a annoncé sa décision d'abolir le système de « rééducation par le travail », qui a permis depuis des décennies de placer en détention arbitraire des centaines de milliers de personnes sans inculpation ni jugement.

Bien souvent, dans le cadre du processus de « rééducation », les personnes emprisonnées en raison de leurs opinions ou activités politiques, religieuses ou personnelles, ont été torturées, pour les faire renoncer à leurs croyances et cesser leurs activités.

Cependant, les recherches d'Amnesty International montrent que les autorités se tournent vers d'autres moyens pour sanctionner ce type de personnes.

Les anciens camps de « rééducation » sont fréquemment réaffectés, en changeant parfois simplement de nom. Certains ont rouvert ou ont simplement été reclassés en centres de désintoxication. La plupart ne proposent pas grand-chose en termes de désintoxication et fonctionnent presque comme des camps de « rééducation par le travail », où les détenus peuvent subir pendant des années de rudes travaux forcés et des mauvais traitements.

Les autorités ont également renforcé l'utilisation des « centres de lavage de cerveau » – parfois connus sous le nom officiel de « classes d'éducation juridique ». Il s'agit majoritairement de lieux où les adeptes du Fa Lun Gong sont contraints de renoncer à leur croyance, bien souvent sous la torture et les mauvais traitements.

Se multiplient également les « prisons noires », des centres de détention officieux fréquemment installés dans des lieux hétéroclites comme des hôtels ou des bâtiments désaffectés pour détenir des pétitionnaires.

Ces prisons n'ont aucun fondement légal aux termes de la législation chinoise et les autorités nient jusqu'à leur existence ; les détenus y sont donc plus exposés au risque de subir des atteintes aux droits humains que dans le cadre du système de « rééducation par le travail ».

La torture est endémique dans les « prisons noires » comme dans les « centres de lavage de cerveau ».

Des détenus des centres de « rééducation par le travail » ont raconté à Amnesty International avoir été roués de coups, parfois à l'aide de matraques électriques, privés de nourriture et soumis à des simulacres de noyade et à la torture du « râtelier » ; on leur a également injecté des substances inconnues.

Zhang Lianying, 52 ans, a été envoyée à trois reprises dans un camp de « rééducation par le travail » parce qu'elle avait refusé de renier ses croyances religieuses. Au fameux camp de Masanjia, elle a subi la torture du « râtelier » jusqu'à plus de 20 fois dans la même journée. Elle était alors souvent nue, et privée de nourriture, d'eau et de sommeil, et ne pouvait pas se rendre aux toilettes durant toute la séance.

Elle a confié à Amnesty International qu'elle avait été frappée dès son arrivée au camp.

« Un gardien m'a frappée au visage, encore et encore, avec des menottes et avec ses poings. Ils tentaient de m'ouvrir la bouche de force et me fracassaient tour à tour la bouche et les dents à coups de louche en métal. Le sang jaillissait de ma bouche. Les gardes – hommes et femmes – m'ont empoignée par les cheveux et ont frappé ma tête contre le mur et contre une table. »

D'autres détenus ont raconté avoir subi des tortures mentales : les gardiens affirmaient qu'ils étaient responsables de la fin de leurs mariages et menaçaient de persécuter leurs proches et de refuser la visite de leurs familles jusqu'à ce qu'ils « avouent ». D'autres ont été contraints de discipliner et de rééduquer des codétenus.

« De nombreux prisonniers, qui avaient passé des années dans des camps de " rééducation par le travail ", sont aujourd'hui envoyés directement dans des " prisons noires ", des " centres de lavage de cerveau " ou des centres de désintoxication parce qu'ils refusent toujours de renoncer à leurs droits ou de renier leurs croyances », a déclaré Corinna-Barbara Francis.

« Les autorités chinoises doivent immédiatement mettre un terme à toutes les formes de détention arbitraire et veiller à ce que les lois protégeant les prisonniers soient mises en conformité avec les normes internationales relatives aux droits humains.

« Il faut réformer en profondeur les politiques qui sont à l'origine de la répression et privent les détenus de leurs droits les plus fondamentaux. Tant qu'elles sont en vigueur, les autorités chinoises trouveront de nouvelles manières de punir les personnes qu'elles perçoivent comme une menace. »